

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2010 – 07 du 6 avril 2010

Objet : Approbation de l'augmentation de la rémunération des guides du château



L'an deux mille dix, le 6 avril à 15h, s'est réuni au château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 22 mars 2010.

Etaient présents :**Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du canton de Magny-en-Vexin.
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Patrice Pennel
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Dominique Gillot, Vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du Canton de Cergy-Sud – Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny, Raymond Lavaud, Conseiller général du Canton de Beauchamp
- Représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat, Vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France : Clarisse Mazoyer

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel

- Emmanuelle Evrard
- Olivier Lopes

Absents-excusés ayant donné un pouvoir :

- Représentant la commune de La Roche Guyon : Christine Forge, Maire
- Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld
- Personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupille
- Personnalité désignée par la commune de La Roche Guyon : Daniel Lehleyder, Conseiller municipal
- Représentant le Conseil général du Val d'Oise : Gérard Seimbille, Conseiller général du Canton de Pontoise

Nombre de membres en exercice :18

Nombre de membres présents : 11

Nombres de votants : 16

Absents

- Guy Paris, Conseiller général du Canton de Vigny
- Bernard Toublanc, personnalité désignée par le Conseil général

Etaient également présents :

Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche-Guyon
Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche-Guyon
Marie Christine Dodier, E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- La nécessité de modifier la nature juridique des contrats de travail des guides, qui implique la suppression de la prime de précarité ;
- Que les barèmes de rémunération des guides n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Adopte les modalités de rémunération brute suivantes pour les prestations effectuées à compter du 1^{er} avril 2010 :

	demi-journée	anniversaire	journée
ancien tarif	43.7	65.55	87.44
tarif à compter du 1er avril 2010	48.27	72.12	96.02

Les prestations administratives restent annexées sur le montant du SMIC.

La prime de transport de 9€ bruts forfaitaires reste accordée en cas de distance du domicile supérieure à 20km du château.

A compter du 1^{er} avril 2010, l'évolution de la rémunération des guides du château sera annexée sur l'évolution de la valeur du point de la convention collective de l'Animation n°3246.

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour :

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le